

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2019/2955(DEA)
Classification des véhicules, les obligations des utilisateurs du service européen de télépéage, les exigences applicables aux constituants d'interopérabilité et les critères minimaux d'éligibilité des organismes notifiés	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Complétant 2017/0128(COD)	
Sujet	
3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	
3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport	
3.30.03.06 Communications par satellite	
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques	
3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication	